CHARTE DE DÉONTOLOGIE

CPF ENTREPRISE DE FORMATION RESPECTANT LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

Les entreprises de formation appliquant la présente charte, défendent les valeurs de transparence, loyauté et éthique professionnelle, indispensables au développement d'une offre de formation de qualité.

Dans le cadre de la vente de prestations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), elles s'engagent à respecter les 10 engagements suivants :

1. **Je suis titulaire de la certification Qualiopi** comme condition préalable à la promotion et la vente de prestations éligibles au CPF, à compter du 1er janvier 2022

2. Dans le cadre d'une formation certifiante, je garantis que :
   - **Je suis propriétaire de la certification professionnelle visée ou je dispose de l'accord écrit de son propriétaire,**
   - Je mets tout en oeuvre pour que l'apprenant ayant suivi une formation certifiante au sein de mon organisation soit en mesure de passer sa certification

3. **Je présente mon offre avec loyauté, quel que soit le support de communication** (site web, mailing, démarchage téléphonique, affichage, etc.), en m'interdisant d'attirer ou d'induire en erreur le consommateur par :
   - La mise en évidence d'une prétendue gratuité de tout ou partie de la prestation
   - La mise en évidence de cadeaux à la clientèle (ex : ordinateur, tablette, etc.)
   - Le non-respect des règles d'utilisation de la marque, de la charte ou du logo MonCompte-Formation, en particulier par une exploitation sans rapport avec une offre clairement identifiée et effectivement éligible au CPF
   - L'usurpation de toute représentation des pouvoirs publics (Marianne, logo ministériel, etc.) ou tout autre signe ou symbole institutionnel dans le seul but de faire naitre une ambiguïté sur mon identité réelle

4. **Je maitrise le recours à la sous-traitance dont je suis le garant** quel qu'en soit son objet et en particulier :
   - Je m'interdis, et interdis à tous mes partenaires, toute pratique agressive ou trompeuse de démarchage commercial
   - J'interdis à mon sous-traitant d'avoir lui-même recours à la sous-traitance

5. **Je fournis au consommateur toutes les garanties contre l'usurpation de son numéro de Sécurité sociale ou de son Compte personnel de formation** et je m'interdis, en particulier, d'usurper les identifiants d'un tiers pour utiliser son compte

6. **J'informe au préalable des frais pris en charge par le Compte personnel de formation** et des éventuels frais additionnels

7. **Je facilite la recherche sur MonCompteFormation en ne dupliquant pas les actions similaires de mon catalogue** dans le seul but d'optimiser mon positionnement dans le moteur de recherche dont la Caisse des dépôts et consignations assure la neutralité

8. **Je prévois des modalités d'évaluation en amont de la formation** pour adapter le cas échéant la prestation aux besoins de la personne

9. Dans le cadre d'une action de formation en tout ou partie à distance, **je garantis** :
   - **Une assistance technique et pédagogique** appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours
   - **Une information du bénéficiaire** sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne
   - **Des évaluations** qui jalonnent ou concluent l'action de formation

10. **Je propose à tout client consommateur le recours amiable et gratuit au service de la médiation** de la consommation, en cas de litige

ALTITUDE
31, rue Léon Gontran Damas
Place d'Armes - 97232 LE LAMENTIN
Tél 0596 67 18 56 - Fax 0596 74 70 26
SIRET 480 135 201 00030

Une initiative de la fédération les acteurs de la compétence

Avec le soutien de : EdTech France — CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE